Imprègne en profondeur

Non filmogène : ne s'écaille pas

Haute durabilité sur :
- bois gras
- bois durs
- bois tendres (essences exotiques, feuillus européens ou résineux)

Finition "bois huilé"

Également recommandé sur bois autoclavés

Entretien facile

Recommandé sur : terrasses, barrières, caillebotis, portails, ponts de bateaux, mobilier de jardin

Extérieur

Saturateur Bois

DESTINATION ET PRÉSENTATION

- Le SATURATEUR BOIS BLANCHON est destiné à la protection de toutes les essences de bois (autoclavées ou non) couramment utilisées en extérieur : feuillus européens, bois exotiques, bois résineux (y compris le Red Cedar).
- Naturellement pénétrant, le SATURATEUR BOIS est particulièrement adapté à la protection des essences difficilement imprégnables, telles que ipé, iroko, sipo, teck (essences rares, consulter nos Services Techniques).
- L'application rationnelle du SATURATEUR BOIS par la technique "humide sur humide" conduit à la formation d'une protection nourrissante qui accompagne le bois dans son évolution, ne s'écaille pas et s'entretient aisément.
- Riche en matières premières d'origine naturelle, le SATURATEUR BOIS met en valeur, par son aspect mat, semblable à celui d'un "bois huilé", l'élégance naturelle des bois.
- Existe en Incolore, Teinte Ipé et Vert Autoclave.

PRÉPARATION DES SUPPORTS

- Les bois devront être propres et secs, sans taches grasses ni traces d'anciennes protections (autres que le SATURATEUR BOIS devant être normalement entretenu). Poncer ou décaper si nécessaire (DÉCAPANTS BÂTIMENT 10' BLANCHON LIQUIDE ou GÉLIFIÉ).
- Les boiseries anciennes, tachées, grisaillées, seront traitées avec le DÉGRISEUR BOIS BLANCHON. Un bois contaminé devra être gratté, nettoyé, puis traité avec TRAIT'PLUS® MU BLANCHON.
- Les bois tendres seront imprégnés immédiatement par le SATURATEUR BOIS.
- Les bois durs et les bois gras (par ex. : chêne, bois exotiques, etc.) devront être préalablement exposés quelques mois aux intempéries, afin que celles-ci neutralisent naturellement la non-imprégnabilité de ces essences particulières. Effectuer une application de DÉGRISEUR BOIS, si nécessaire. De même, laisser les bois traités en autoclave se stabiliser quelques mois avant d'appliquer le SATURATEUR BOIS, et effectuer une application de DÉGRISEUR BOIS, si nécessaire. N.B. : ne jamais appliquer de lasure ou d'autre produit tinctorial (teinte, etc.) avant le SATURATEUR BOIS.
- IMPORTANT : la saturation du bois sera d'autant meilleure que les pores seront "bien ouverts" : un ponçage abrasif (grain 80), sur toutes les surfaces, ouvrira les pores et facilitera la pénétration ; ne pas poursuivre cet égrenage jusqu'au polissage, ce qui produirait l'effet contraire de celui recherché.
- Dépoussiérer soigneusement le bois avant l'application.

APPLICATION ET ENTRETIEN

Application

- Bien agiter avant l'emploi. NE PAS DILUER : PRÊT À L'EMPLOI.
- Il est recommandé de travailler par petites surfaces, afin de bien contrôler la progression de la saturation du bois.
- Appliquer une première couche grasse de SATURATEUR BOIS (pinceau, spalter, brosse, rouleau) et la laisser pénétrer (15 à 30 minutes). **Sans laisser sécher le produit,** appliquer une nouvelle couche, et renouveler l'opération jusqu'au "refus", c'est-à-dire que le bois, étant saturé, ne peut plus absorber de produit. Ne pas laisser plantes et aquariums au contact des vapeurs de solvants.
- Essuyer alors soigneusement, avec un chiffon de coton, pour éliminer l'excès et obtenir un très bel aspect, semblable à celui d'un bois huilé. En aucun cas, il ne faut laisser persister surbrillance, coulures ou surépaisseurs, qui témoigneraient de la formation d'un film en surface (le cas échéant, les éliminer rapidement par un léger égrenage).
- Vérifier, le lendemain, l'homogénéité de la saturation : l'aspect du bois parfaitement imprégné doit présenter une couleur et un aspect uniformes : si des surfaces mates persistent, réimprégner selon le même mode opératoire, jusqu'au résultat souhaité.
  N.B. : après 12 heures, un égrenage léger est impératif avant cette deuxième opération.

Blanchon

Saturateur Bois

Entretien

- IMPORTANT : l'aspect du bois imprégné évolue pendant les jours qui suivent le traitement par saturation : tout d'abord soutenue (même foncée, sur certaines essences), la nuance s'éclaircit et se stabilise. C'est l'apparition d'une dominante blanche, puis grise, (évolution normale sous l'action des intempéries et du rayonnement ultraviolet), qui décidera de l'opportunité de l'entretien.
- Le SATURATEUR BOIS s'entretient sans décapage ni ponçage : dès que l'aspect et la couleur de la surface du bois le nécessitent, nettoyer avec le NETTOYANT TERRASSES BLANCHON. Bien rincer et laisser sécher. Appliquer ensuite le SATURATEUR BOIS (toujours "humide sur humide") pour retrouver l'aspect initial du bois convenablement saturé.
- Si besoin, faire précéder l'application du SATURATEUR BOIS par l'application du DÉGRISEUR BOIS (bien laisser sécher après le rinçage).

Nettoyage des ustensiles

- Immédiatement après usage, avec du DILUANT SANS ODEUR BLANCHON. Proscrire les diluants cellulosiques ou synthétiques.
- Reboucher soigneusement après utilisation. Ne pas rejeter les résidus à l'égout.

SÉCHAGE, DURCISSEMENT ET MISE EN SERVICE

Dans des conditions normales d'utilisation (température 20°C, hygrométrie 65%, zones bien ventilées) :

- Séchage hors poussières : 6 heures environ.
- Séchage : 24 heures environ.
- Séchage "à coeur" : 72 heures environ (laisser les bois saturés se stabiliser pendant 3 jours environ avant utilisation).

RENDEMENT

- Saturation initiale : 1 litre = 4 m² environ.
- Saturation d'entretien : 1 litre = 8 à 15 m² environ.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Travailler dans des lieux bien ventilés. Nettoyer les chiffons et outils immédiatement après l'utilisation (risque d'auto-inflammation en conservant des ustensiles textiles imbibés de SATURATEUR BOIS). Ne pas jeter les chiffons et outils imbibés de SATURATEUR BOIS sans les avoir rincés à l'eau. Bien reboucher après utilisation ; ne pas conserver d'emballages très entamés (avec une forte proportion d'air) pendant de longues durées.

DONNÉES TECHNIQUES	
DESTINATION	RÉSINE SPÉCIALE D'IMPRÉGNATION, POUR LA PROTECTION ET LA DÉCORATION DES BOIS EXTÉRIEURS
TYPE DE RÉSINES	Huiles d'origine naturelle, modifiées avec des résines synthétiques
CLASSIFICATION AFNOR	Famille 1, classe 2b
DENSITÉ	0,83 (à 20°C, selon NF T 30020)
FLUIDITÉ	35 secondes (CA 4 à 20°C)
INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES	Se reporter à la Fiche de Données de Sécurité (FDS) correspondante (disponible sur www.blanchon.com ou sur www.quickfds.com)
CONSISTANCE	Fluide, pour une excellente imprégnation
SÉCHAGE HORS POUSSIÈRES	6 heures environ à 20°C, mais l'application, devant être pratiquée "à saturation" des fibres, s'effectue toujours "humide sur humide"
RECOUVRABILITÉ	Passé un délai de 24 heures, dans des conditions normales d'utilisation, pratiquer toujours un égrenage préliminaire pour "réouvrir" les fibres et optimiser l'absorption du SATURATEUR BOIS par les pores du bois

Fiche Technique diffusée par le Service Documentation le 31.05.2012, validée par le Service Technique le 09.12.2010 et la Direction Commerciale le 09.12.2010.
Conçu, mis au point et fabriqué en France.
Les renseignements fournis par la présente Fiche Technique sont donnés de bonne foi, à titre indicatif.
Ils ne sauraient en aucun cas induire une garantie de notre part, ni engager notre responsabilité lors de l'utilisation de nos produits.
Cette Fiche Technique annule et remplace toutes les versions antérieures.

Blanchon, dans le cadre de sa démarche globale de respect de l'homme et de l'environnement a choisi d'éditer ce document sur un papier 100% recyclé et écolabellisé et l'a confié à un imprimeur certifié Imprim'Vert.

28 rue Charles Martin - BP 105
69192 SAINT-FONS CEDEX (France)
Tél. 04 72 89 06 00 - Fax 04 78 70 07 18
Export Lines: Tel: (0033) 472 89 06 09
Fax: (0033) 472 89 06 02
BLANCHON S.A. - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 4 258 258 €
RCS LYON 390 112 886 - APE 2030 Z - E-mail : blanchon@blanchon.com
Sites internet : www.blanchon.com - www.lqeblanchon.com

4.2.3.A04 14/03/2011